




Le règlement de la VTT Montesquieu 2025

La **VTT Montesquieu** est une randonnée VTT qui se déroule sur 3 circuits de 55 km, 30 km et 10km. Elle est ouverte à tous les cyclistes de plus de 8 ans. Les vélos de type VTC, VTT, GRAVEL sont acceptés, qu'ils soient électriques ou musculaires.

Parcours 10 km		Parcours 30 km		Parcours 55 km	
A partir de 8 ans révolus		A partir de 12 ans révolus		A partir de 15 ans révolus	
Enfants accompagnés		Enfants accompagnés. Ou enfants seuls avec autorisation parentale			

La Charte du cyclo-randonneur...

La **VTT Montesquieu** emprunte des chemins privés et ne peut faire l'objet d'une pratique sans autorisation préalable de leurs propriétaires : les organisateurs de la **VTT Montesquieu** ont obtenu toutes ces autorisations et chaque concurrent s'engage à respecter ce droit de passage unique.

Les inscriptions :

Elles se font, par carte bancaire, sur le site de Bordeaux Sud Tourisme qui délivrera un identifiant et un mot de passe afin de suivre l'évolution de votre commande.



Les frais d'inscription :

- 25 € TTC jusqu'au 10 mai 2025, puis 30 € TTC suivant les places disponibles, le jour du retrait des plaques dossards.
- 15 € TTC sur présentation d'un justificatif de demandeur d'emploi.
- sur le circuit de 10 km, les frais sont gratuits pour les enfants de moins de 11 ans.

Ces frais comprennent :

- l'inscription sur un circuit au choix
- les ravitaillements et les animations au village Départ et sur l'ensemble du parcours choisi
- les sanitaires, douches et postes lavage des vélos
- les récompenses individuelles, les prix aux challenges du meilleur déguisement individuel, groupe, et challenge Montesquieu.

Attention !

Seules seront prises en considération les 1000 premières demandes d'inscription correspondant au quota de places disponibles fixé par l'organisation !

Les personnes n'ayant pas rempli tous les critères d'engagements ne pourront participer à l'épreuve ni à quelconque récompense.



Annulation :

- de votre part : remboursement possible jusqu'au 31 avril 2025 (Remboursement effectué dans un délais de 1 mois- déduction faite de 5 € par dossard, pour frais de gestion). A partir du 01/05/2025 aucun remboursement ne sera possible.
- de notre part : vos inscriptions seront automatiquement reportées sur la nouvelle date.



Assurances et responsabilités...

Cette organisation est couverte par les organisateurs, pour tout participant (licencié ou non), par une police d'**assurance de responsabilité civile**. Chaque participant doit s'assurer pour sa pratique sportive et pour les dégâts pouvant être occasionnés envers un tiers ou lui-même. Tout concurrent hors délais (17h30) ne sera plus couvert par la responsabilité civile de l'organisateur.

Ce même organisateur dégage sa responsabilité en cas de détérioration de matériels ou d'équipements individuels pendant l'épreuve. L'organisation décline également toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, vol, etc.

ATTENTION ! : Toute personne n'ayant pas rempli les conditions ci-avant sera considérée comme non participant. En conséquence de quoi, elle ne pourra prétendre à aucune couverture d'assurance de la part de l'organisateur. D'autre part, elle ne sera pas identifiée et prise en charge par les secours de l'organisation, elle n'aura pas accès aux ravitaillements et elle ne bénéficiera pas des cadeaux remis à l'arrivée par l'organisation.

Retrait de dossards :

Sur le village Départ, à partir du vendredi 16 Mai 2025 13h00.

Ou le matin du 17 Mai 2025 de 7h30 à 10h30.



Déroulement de la rando :

Les randonnées partiront par vagues de 150 cyclistes espacées de 10 minutes, entre 10h00 et 11h00.

Le premier départ se fera à 10h et la dernière arrivée est prévue à 17h30 : passé ce délai, aucune récompense ne sera délivrée.

**Demandez
le programme !**



Les parcours :

Un plan de chaque parcours sera téléchargeable sur le site.

Les parcours seront fléchés et repérés.

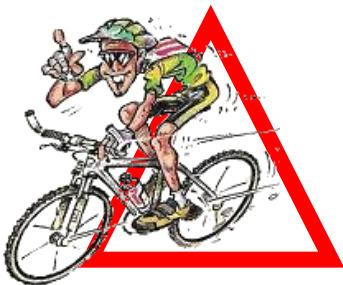
L'usage de ces parcours est exclusif pour la manifestation et ne pourra être utilisé en dehors de cette journée.



Sécurité :

Chaque participant devra respecter le code de la route sur les éventuelles portions de routes empruntées.

Le port du casque est obligatoire.



Tous les concurrents devront respecter les consignes de sécurité annoncées par le speaker et les organisateurs de l'épreuve.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation et aucun rapatriement de personne ou de vélo ne sera assuré.

Ravitaillements et Dégustations :



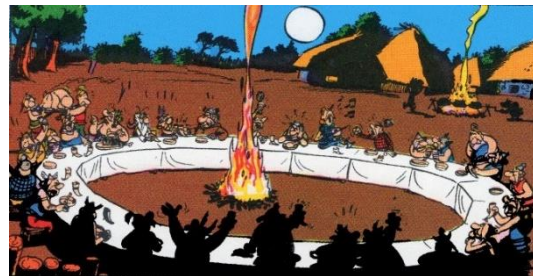
Ils seront situés aux châteaux La Blancherie, Méric, Lassalle, La Solitude, Château de France, La Louvière, Lafargue et La Tour Martillac.



Il est rappelé aux participants que les éventuelles dégustations présentes sur chaque circuit sont à la discrétion des châteaux traversés. L'abus d'alcool, est dangereux pour la santé, et est à consommer avec modération.

Après l'effort, soirée festive...

Il vous sera proposé de quoi vous restaurer et vous désaltérer en après-midi et durant la soirée festive.



Environnement et propreté :

Des sanitaires seront présents le long du parcours et sur le village Départ.

Une station de lavage de vélos ainsi que des vestiaires et douches seront à disposition sur le Village Départ.

Chaque participant devra respecter les lieux et environnements traversés, et ne devra pas traverser les rangs de vigne, ni quitter le parcours fléché. Ne pas jeter de déchets sur le parcours.



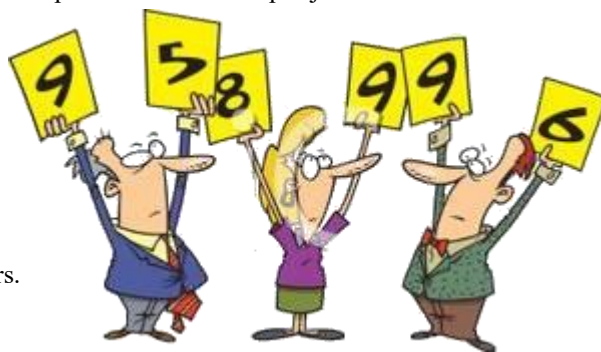
Jury des challenges :

Il sera composé de membres du comité Organisateur

Les jurés seront présents au départ et à l'arrivée ainsi que sur les parcours.

Les prix seront remis à partir de 17h30 sur la scène du village Départ.

Droit à l'image : l'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises durant l'épreuve dans le but de promouvoir la **VTT Montesquieu**



Et enfin...

Point final.

L'inscription à cette épreuve signifie que chaque participant accepte ce règlement de l'épreuve

